

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER POUR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, COMME SUIT :

1. Le **6 mars 2018**, à l'occasion d'une séance publique ordinaire du conseil, un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil de la Ville de Pointe-Claire a été présenté.
2. Le code d'éthique et de déontologie révisé proposé énonce les valeurs suivantes : qualité du service, intégrité, prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité ainsi que les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité, la recherche de l'excellence et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.
3. Le code d'éthique et de déontologie révisé proposé prévoit des règles de conduite destinées à prévenir des situations de conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, l'abus de confiance et autres inconduites.
4. De plus, de manière à atteindre les objectifs poursuivis, le projet de code d'éthique et de déontologie révisé prohibe certains comportements.
5. Le **3 avril 2018**, à 19h30 ou aussitôt que possible par la suite, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, le conseil municipal tiendra une séance régulière au cours de laquelle le règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la Ville de Pointe-Claire sera recommandé pour adoption.

Donné à Pointe-Claire ce 21^{ième} jour de mars 2018.

Me Jean Denis Jacob, greffier



PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, CITY CLERK FOR THE CITY OF POINTE-CLAIRE, AS FOLLOWS:

1. On **March 6th, 2018**, during the regular council meeting, a draft by-law respecting the adoption of a revised code of ethics and good conduct for elected municipal officers of the City of Pointe-Claire was tabled.
2. The proposed revised code of ethics and good conduct states the following values: service quality, integrity, prudence in pursuit of the public interest, respect for other members, municipal employees and citizens, loyalty to the municipality, quest for fairness and equity, pursuit of excellence as well as the honor attached to the office of council members.
3. The proposed revised code of ethics and good conduct does include rules which are intended to prevent situations of conflict of interest, favoritism, embezzlement, breach of trust or other misconduct.
4. In order to reach these objectives, the proposed revised code of ethics and good conduct includes rules prohibiting certain behaviors.
5. On **April 3rd, 2018**, at 7:30 P.M. or as soon as possible afterwards, in the Council Room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, a regular meeting of the City Council will be held at which the by-law respecting the adoption of a revised code of ethics and good conduct for the elected municipal officers of the City of Pointe-Claire will be recommended for adoption.

Given in Pointe-Claire, this 21st day of March 2018.

Me Jean-Denis Jacob, City Clerk